Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20260713-D_2026_76-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Brielles

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 20/07/2026
Et
Publication ou notification du : 20/07/2026

L'an 2026, le 13 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NEVEU Joseph, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/07/2026.

Présents : M. NEVEU Joseph, Maire, Mmes : CUZZI Corinne, HEULOT Françoise, HUREL Justine, RACAPÉ Mélissa, MM : BOUY Pierre, CATILLON Vincent, GESLIN Serge, MORLIER Guillaume, PIHOURS Arnaud, QUINIO Philippe, TRICOT Nicolas

Excusée : GUAIS Angélique

Excusées ayant donné procuration : Mmes : MARGOTTIN Anna à Mme HEULOT Françoise, VANDESTICK Camille à M. QUINIO Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUY Pierre

2026-76 – Modification du montant de la caution - Salle du Val Fleuri

Monsieur le Maire rappel aux membres du conseil municipal que, par délibération du 13 octobre 2025, les tarifs de la salle du Val Fleuri, pour l'année 2026, ont été validés.

Il explique que, compte tenu des divers incidents possibles lors d'une location, il convient d'augmenter le montant de la caution de location en le portant à 300 €.

Cette caution est systématiquement demandée aux particuliers et/ou associations utilisateurs(trices) de la salle.

Il demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir échangé, délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Décide** de fixer la caution de la salle du Val Fleuri à 300 € à compter du 1er janvier 2027.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie,
Le 16 juillet 2026

Le Maire,
Joseph NEVEU

MAIRIE de BRIELLES 35370

Le Secrétaire de Séance,
Pierre BOUY